



FIA de droit français

ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR

RAPPORT ANNUEL au 29 décembre 2023

Société de gestion : MIROVA

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Mazars





Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	5
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	6
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	8
2. Engagements de gouvernance et compliance	9
3. Frais et Fiscalité	16
4. Certification du Commissaire aux comptes	17
5. Comptes de l'exercice	22
6. Annexe(s)	49



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Sur l'année 2023 :

- **3818 - 003818 : ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR**
- o **FR0013408473 Perf nette +0,940%**
- o **FR0013408481 Perf nette +1,748%**
- o **FR0014005NK5 Perf nette +0,533%**
- o **FR00140071D6 Perf nette +2,723%**

Après un mauvais cru en 2022, l'exercice 2023 a connu une volatilité très forte pour terminer en fin d'année sur une hausse des actifs risqués en 2023, montrant pour autant de très fortes disparités. En effet, alors que les entreprises de très grosses capitalisations ont été en hausse d'environ 20%, les marchés d'actions des petites et moyennes valeurs de la zone euro terminent l'année avec une hausse limitée (entre 3 et 7% en moyenne, avec d'énormes disparités sectorielles et géographiques).

Sur le plan géopolitique, le terrible conflit en Ukraine a continué en 2023, avec son lot de conséquences humanitaires et économiques, notamment sur le front de l'inflation qui est restée élevée partout dans le monde. A signaler également, les tensions permanentes Chine-Taïwan et le très net regain de violence dans le Proche-Orient depuis début octobre.

Coté macro-économie, malgré un fort impact négatif lié aux niveaux de taux élevés, la croissance est restée positive quoique faible dans toutes les zones. Coté résultats des entreprises, beaucoup de disparités comme chaque année, avec tout au long de l'année un effritement de la croissance globale attendue des bénéfices des sociétés cotées, et ce, d'autant plus pour les petites et moyennes capitalisations, frappées de plein fouet par l'inflation et la hausse du coût de la dette.

Alors pourquoi dans ce contexte pour le moins contrasté 2023 ne fut pas la réplique de 2022 ? C'est surtout lié aux anticipations de fin de hausses des taux par les banques centrales, et même d'anticipation de début de baisse des taux directeurs en 2024. Cela a profité aux secteurs sensibles aux taux d'intérêt, notamment la Technologie (mais surtout aux USA sur le Nasdaq), la Santé et certains secteurs cycliques comme la Consommation Discrétionnaire et la Construction. A noter que si les Energies Fossiles ont enregistré de belles performances en 2023, les Energies Renouvelables ont fortement baissé, handicapées par l'inflation des coûts et des incertitudes réglementaires.

Dans cet environnement volatil et complexe, la gestion du fonds Abeille La Fabrique Impact ISR a été la suivante :

- Au sein de la poche Actions, l'exposition a oscillé entre 85 et 87% tout au long de l'année, et avec une bonne diversification (sectorielle et géographique) compte tenu de l'objectif d'impact social et environnemental du fonds. La performance de la poche a été proche de 3%. Bien qu'aidée par la forte exposition à la Technologie, et la Santé, ainsi qu'à la thématique Bâtiments et Villes, la forte exposition aux Energies Renouvelables ainsi qu'au secteur de l'Industrie, premiers touchés par ces hausses de coûts ont été fortement pénalisantes. Les carnets de commande restent élevés, mais nombre de projets ont été décalés faute de visibilité. Des renforcements en cours d'année ont été effectués sur les secteurs/valeurs les plus délaissés.



1. Rapport de Gestion

Notons aussi la création de quelques nouvelles lignes (BioMérieux, Euronext, Imerys) en face des ventes totales de plusieurs positions comme Rational ou GetLink.

- Au sein de la poche solidaire, une nouvelle souscription de parts dans Abeille Impact Investing France, pour un montant de 1 205 K€ a été effectuée début mars, afin de rehausser l'exposition du fonds aux financements non cotés aux alentours des 8.5/9%. Compte tenu de la volatilité de la poche actions, le ratio solidaire a oscillé entre 6.7% au plus bas et 9.1% au plus haut, pour finir à 7,72% fin 2023, avec une poche solidaire d'un montant de 5 M€.

Autres éléments importants à signaler :

- L'actif net du fonds est passé de 53 M€ fin décembre 2022 à plus de 65 M€ fin 2023, légèrement aidée par l'effet performance mais surtout grâce à une collecte dynamique (+11M€) au sein des réseaux collecteurs partenaires d'Abeille.
- Le deuxième Rapport d'Impact du fonds (à fin 2022) a été publié début 2024 : il illustre la variation pondérée des emplois en France des titres cotés en portefeuille (« performance Emploi »), qui a été de +11.4% sur 1 an, +26.7% sur 3 ans et +31.6% sur 4 ans, très au-dessus de la moyenne pour les entreprises de petites et moyennes capitalisations cotées. Ces résultats mettent en valeur notre processus de gestion original, qui, malgré une performance financière assez modérée en 2023, permet de combiner sur moyen terme impact social positif, financements solidaires et respect d'une trajectoire carbone en-deçà de 2 degrés.

Perspectives 2024 :

Le fonds est exposé à plus de 87% en actions, avec une diversification sectorielle renforcée grâce à des nouvelles lignes en portefeuille entrées en 2023. Les biais (qualité-croissance) sont toujours forts, et le portefeuille Actions cotées reste très sensible aux mouvements majeurs sur les taux d'intérêt à long terme. Les résultats des sociétés en portefeuille en 2023 ont illustré une belle résistance et une capacité à s'adapter à un monde complexe, tendu, ralenti et toujours inflationniste, cocktail bien délicat à gérer.

Une attention toute particulière sera portée, comme tous les ans, au partage de la valeur entre actionnaires et salariés, source de tensions inévitables à l'heure où les profits de beaucoup d'entreprises cotées en 2023 ont souvent largement dépassé les records de 2019. Sur le facteur Emploi France, nous renouvelons nos contacts et échanges réguliers avec les émetteurs pour piloter le suivi de cet indicateur, clé pour la construction de la poche actions cotées du FCP Abeille La Fabrique Impact ISR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY I C	6 653 053,81	6 046 558,32
EURONEXT NV - W/I	1 591 217,78	0,00
AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE	1 204 086,00	0,00
INTERPARFUMS	109 556,33	810 270,33
SES IMAGOTAG SA	165 943,11	714 310,74
ALSTOM	701 728,22	0,00
SYNLAB AG	657 701,61	0,00
SYNLAB AG	0,00	657 701,61
BIOMERIEUX	649 523,10	0,00
IMERYS EX IMETAL	648 021,33	0,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 102,91%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,04%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

Actifs faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 0%.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des prestataires fournissant des services d'aide à la décision d'investissement ou d'exécution dans le cadre de ses obligations réglementaires, cette politique est disponible sur son site internet <http://www.mirova.com>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

■ Politique de rémunération

Préambule

La Politique de rémunération de Mirova est établie en conformité avec la directive AIFM 2011/61/UE, la directive UCITS 5 2014/91/UE, la directive MIF2 2014/65/UE, le Règlement SFDR 2019/2088/UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la Position AMF 2013-11 « Politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs », ainsi que les textes de références du Code monétaire et financier et de l'Autorité des Marchés Financiers.

1. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis a minima pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

2. Les composantes de la rémunération

La politique de rémunération veille à maintenir une proportion équilibrée entre rémunération fixe et variable, la direction des ressources humaine en est la garante. Les revalorisations des salaires fixes et l'attribution des rémunérations variables sont étudiées une fois par an dans le cadre de la campagne d'avancement.

a. La rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans l'exercice d'un poste.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation

b. La rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement. Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte.

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

Pour la population non régulée, elles sont versées en totalité sous forme numéraire et sont attribuées de façon sélective et varient d'une année sur l'autre en fonction de l'appréciation des critères de performance. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Il n'y a pas de garantie contractuelle encadrant les rémunérations variables.

c. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Mirova souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs clé au travers d'un dispositif de rétention intégré aux politiques de rémunération qui permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Mirova, et acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans. Il permet ainsi, sous réserve de conditions de présence, d'associer les collaborateurs à l'évolution des résultats. Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée. L'enveloppe allouée au dispositif de rétention est contenue dans le budget global alloué aux rémunérations variables.



2. Engagements de gouvernance et compliance

d. Carried interest

Le carried interest représente la fidélisation et l'alignement des intérêts des investisseurs et des collaborateurs concernés au travers d'un paiement différé. Obligeant à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés, il se concrétise par l'acquisition de parts du fonds. La rémunération des parts acquises est ensuite conditionnée à la création de plus-value et à un rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs du fonds. Il est réservé aux collaborateurs constituant l'équipe d'investissement des activités de fonds d'infrastructure.

3. Evaluation de la performance collective et individuelle

La contribution et le niveau de performance des collaborateurs sont évalués au regard de leurs fonctions, missions et niveau de responsabilités dans l'entreprise. Il est distingué plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de service et les résultats financiers. La performance s'apprécie annuellement,
- Les fonctions de support et de développement commercial sont évaluées sur leur capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les fonctions du développement commercial. Ces objectifs quantitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année,
- Les fonctions de contrôles dont l'évaluation repose sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts,
- Les fonctions de gestion sont évaluées de façon différente, selon la typologie des portefeuilles gérés. Les critères quantitatifs utilisés reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de Mirova et/ou des produits gérés.

4. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

a. Identification de la population régulée

Conformément aux dispositions réglementaires, la DRH et le RCCI déterminent et formalisent en début d'année la liste de la population « régulée », correspondant aux collaborateurs qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative de par leurs décisions sur le profil de risque de Mirova et/ou des produits gérés, sachant que les membres du comité exécutif sont systématiquement inclus dans cette population, les fonctions de direction des activités support, les fonctions de direction de contrôle (risques, conformité et contrôle), les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille, les autres preneurs de risques, ainsi que les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

L'identification des fonctions de gestion et de risque incluses dans le périmètre des fonctions régulées est réalisée annuellement par la DRH et le RCCI - responsable de la conformité, du contrôle interne et des risques à partir de la cartographie des processus de gestion. La direction générale valide le périmètre de l'ensemble de la population régulée.



2. Engagements de gouvernance et compliance

b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

La rémunération variable et, le cas échéant, le dispositif de fidélisation de la population régulée sont attribués globalement pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier. Pour les rémunérations variables les plus faibles, en deçà d'un seuil défini annuellement, la proportion de différée ne s'applique pas. La liste des collaborateurs concernés est validée par le RCCI - directeur de la conformité, du contrôle interne et des risques. Pour les rémunérations les plus élevées de Mirova, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

c. Dispositif de contrôle

A la fin de chaque campagne d'avancement et avant attribution des rémunérations variables, la DRH formalise un contrôle de l'adéquation et de l'efficacité de la politique de rémunération de la population régulée (la liste nominative, les montants attribués, la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instrument financier). Il est approuvé par le Comité Exécutif et par Natixis Investment Managers.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Mirova. Dans le cadre des campagnes d'avancement, les propositions individuelles sont validées par la direction des ressources humaines et la direction générale de Mirova, puis successivement par les instances de validation des rémunérations de Natixis Investment Managers AM et de Natixis. La rémunération du directeur général est déterminée par la direction générale de Natixis Investment Managers et de Natixis et est présentée au comité des nominations et des rémunérations de Natixis.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 15 373 669 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 283 636 €

Effectifs concernés : 161 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 20 190 817 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 662 493 €

- Membres du personnel : 14 528 324 €

Effectifs concernés : 71



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.mirova.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes

FCP ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR

43 avenue Pierre MENDES FRANCE
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique

de Bertrand

DESPORTES

Date : 2024.05.21

17:17:13 +02'00'

Bertrand DESPORTES



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	64 774 264,99	52 777 201,28
Actions et valeurs assimilées	61 837 128,19	50 566 352,59
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	56 812 640,19	46 645 080,79
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	5 024 488,00	3 921 271,80
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 937 136,80	2 210 848,69
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 937 136,80	2 210 848,69
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 504 040,81	1 771 848,99
Opérations de change à terme de devises	2 194 963,49	1 771 164,96
Autres	309 077,32	684,03
COMPTES FINANCIERS	346 313,54	314 404,57
Liquidités	346 313,54	314 404,57
TOTAL DE L'ACTIF	67 624 619,34	54 863 454,84



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	64 803 082,59	53 964 808,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	296 591,55	-727 435,97
Résultat de l'exercice (a,b)	23 537,27	-154 146,90
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	65 123 211,41	53 083 225,18
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	2 501 407,93	1 780 229,66
Opérations de change à terme de devises	2 221 382,84	1 724 186,13
Autres	280 025,09	56 043,53
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	67 624 619,34	54 863 454,84

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 112,83	496,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	705 363,01	449 064,15
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	715 475,84	449 560,99
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	194,29	1 317,27
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	194,29	1 317,27
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	715 281,55	448 243,72
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	710 582,90	568 454,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 698,65	-120 211,05
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	18 838,62	-33 935,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	23 537,27	-154 146,90



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions :

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

1- Valeurs cotées

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de Bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

- Les titres étrangers cotés sont évalués sur la base du dernier cours de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de leur marché principal converti en Euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ; lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, ces titres sont évalués selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du dernier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.

Les valeurs et titres détenus par le Fonds sont évalués afin d'établir les valeurs liquidatives et de procéder aux arrêts comptables, selon les règles décrites ci-dessous.



5. Comptes de l'exercice

2-Les instruments financiers non cotés

Les instruments financiers non cotés sont comptabilisés la première année, par MIROVA, à leur valeur d'acquisition. A l'issue de la période probatoire¹, les titres sont valorisés au moins une fois par an. Les réévaluations éventuelles sont effectuées par MIROVA et sous le contrôle du Commissaire aux comptes du Fonds, dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables.

Trois types d'instruments financiers sont distingués :

- les titres donnant accès au capital de la structure ;
- les billets à ordre ;
- les obligations.

MIROVA étudie la réévaluation des titres en portefeuille, dans les cas suivants :

- Existence d'une transaction récente avec un tiers indépendant dans la société concernée ;
- Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieure payée par le Fonds ;
- Existence de transactions intervenues entre des personnes indépendantes (intervention d'un tiers) et portant sur un montant significatif de titres, à un prix sensiblement supérieur ou inférieur de la valeur antérieurement payée par le Fonds.

A défaut de disposer de références externes, les titres seront évalués à partir des trois grandes familles d'évaluation suivantes :

- Méthodes des comparables (existence de transactions récentes sur un comparable coté ou non coté) ;
- Méthodes d'évaluation par les flux ;
- Méthodes patrimoniales.

En cas de l'impossibilité d'utiliser l'une des méthodes précédentes, les titres donnant accès au capital sont maintenus à leur prix de revient.

Les billets à ordre et les obligations sont évalués à leur valeur historique et font l'objet à l'issue de la période probatoire à l'instar des titres de capital d'une réévaluation ou d'une décote en fonction des critères précis et spécifiques.

Dans tous les cas, en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, de ses perspectives, de sa rentabilité ou de sa trésorerie, l'évaluation est corrigée à la baisse.

3- Décotes applicables sur instruments financiers non cotés

L'évaluation des titres est révisée à la baisse en appliquant une décote en cas de constatation par MIROVA d'éléments tangibles et déterminants qui contribuent à une variation significative de la situation nette et/ou des perspectives de la société (à la baisse) par rapport à ce qui a été constaté lors de la dernière évaluation.

Il est dans ce cas, constaté des provisions comptables, selon un processus validé ad hoc.

La décote sera réduite dès que des éléments probants permettront de reprendre la totalité ou une partie des décotes comptables.



5. Comptes de l'exercice

4- Cas des avances en comptes courants

Les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leur échéance. Le montant nominal est majoré des intérêts courus éventuels qui s'y rattachent. Cette évaluation est révisée à la baisse en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, ses perspectives, sa rentabilité ou sa trésorerie.

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimation fournie par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN »)

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe : titres négociables à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie) bons des institutions financières sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).



5. Comptes de l'exercice

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

II Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

III Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités.



5. Comptes de l'exercice

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

☐ contrats d'échange de taux adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

☐ contrats d'échange de taux non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

IV Devises

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

V Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.



5. Comptes de l'exercice

VI Méthodes de comptabilisation

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré » « premier sorti ») est utilisée.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) ne tient pas compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période ouvrée.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (incluant OPCVM/FIA de Natixis Investment Managers)	Part R(C) : 1,83% TTC maximum Part A(C) : 1,03% TTC maximum Part U(C) : 2,20% TTC maximum Part M : 0,03% TTC maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de sur-performance	Néant	Néant



5. Comptes de l'exercice

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société Déléataire de la Gestion Financière.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ABELLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	Capitalisation , et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation , et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	53 083 225,18	41 454 727,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 725 382,17	21 675 650,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 386 859,64	-48 809,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	874 875,69	1 153 111,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-696 264,61	-1 877 084,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	286 183,56	141 865,21
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-155 582,83	-103 859,43
Frais de transactions	-36 894,14	-89 988,45
Différences de change	-173 158,54	-113 941,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	597 605,92	-8 988 234,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	977 282,88	379 676,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-379 676,96	-9 367 911,89
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 698,65	-120 211,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	65 123 211,41	53 083 225,18



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 313,54	0,53
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	346 313,54	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 NOK		Devise 2 CAD		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 757 241,27	2,70	987 490,97	1,52	917 528,57	1,41	885 869,83	1,36
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	89,91	0,00	938,71	0,00	95,93	0,00	4 492,35	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	871 481,96	1,34	496 421,53	0,76	439 233,62	0,67	414 245,73	0,64
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	2 194 963,49
	Ventes à règlement différé	309 077,32
TOTAL DES CRÉANCES		2 504 040,81
DETTES		
	Vente à terme de devise	2 221 382,84
	Achats à règlement différé	207 392,71
	Rachats à payer	6 914,60
	Frais de gestion fixe	65 717,78
TOTAL DES DETTES		2 501 407,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 632,88

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 000,0000	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M		
Parts souscrites durant l'exercice	46 511,6766	4 615 619,14
Parts rachetées durant l'exercice	-2 364,9868	-233 889,84
Solde net des souscriptions/rachats	44 146,6898	4 381 729,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	149 863,2337	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	65 814,0171	6 803 459,41
Parts rachetées durant l'exercice	-4 939,0000	-488 456,64
Solde net des souscriptions/rachats	60 875,0171	6 315 002,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	219 143,5649	
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	16 126,2248	1 306 303,62
Parts rachetées durant l'exercice	-8 861,0000	-664 513,16
Solde net des souscriptions/rachats	7 265,2248	641 790,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 769,5637	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	214 036,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 290,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	351 129,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,81
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	140 125,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 937 136,80
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	2 937 136,80
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 937 136,80



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	23 537,27	-154 146,90
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	23 537,27	-154 146,90

	29/12/2023	30/12/2022
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	46 664,40	26 698,71
Total	46 664,40	26 698,71

	29/12/2023	30/12/2022
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	172 936,86	0,00
Capitalisation	0,00	-106,85
Total	172 936,86	-106,85

	29/12/2023	30/12/2022
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-133 908,88	-115 606,14
Total	-133 908,88	-115 606,14



5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-62 155,11	-65 132,62
Total	-62 155,11	-65 132,62



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	296 591,55	-727 435,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	296 591,55	-727 435,97

	29/12/2023	30/12/2022
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	99 377,44	-240 581,38
Total	99 377,44	-240 581,38

	29/12/2023	30/12/2022
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	64 217,98	0,00
Capitalisation	0,00	-238 174,18
Total	64 217,98	-238 174,18

	29/12/2023	30/12/2022
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	103 144,10	-183 862,16
Total	103 144,10	-183 862,16



5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	29 852,03	-64 818,25
Total	29 852,03	-64 818,25



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	26 253 907,18	30 631 774,93	41 454 727,33	53 083 225,18	65 123 211,41
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR A (C) en EUR					
Actif net	21 026 849,01	23 937 366,94	26 672 012,34	21 038 038,77	21 405 772,71
Nombre de titres	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000	2 000,0000
Valeur liquidative unitaire	10 513,42	11 968,68	13 336,00	10 519,01	10 702,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-66,91	-448,36	260,72	-120,29	49,68
Capitalisation unitaire sur résultat	28,97	-65,97	-47,04	13,34	23,33
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR M en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	10 170 461,27	14 810 589,45
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	105 716,5439	149 863,2337
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	96,20	98,82
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-2,25	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	1,15
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR R (C) en EUR					
Actif net	5 227 058,17	6 694 407,99	13 427 810,31	16 161 877,01	22 587 769,47
Nombre de titres	50 001,0000	56 703,0000	102 895,0000	158 268,5478	219 143,5649
Valeur liquidative unitaire	104,53	118,06	130,50	102,11	103,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,66	-4,43	2,55	-1,16	0,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,26	-1,46	-1,46	-0,73	-0,61



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR U (C) en EUR					
Actif net	0,00	0,00	1 354 904,68	5 712 848,13	6 319 079,78
Nombre de titres	0,00	0,00	13 402,0000	72 504,3389	79 769,5637
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	101,09	78,79	79,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,37	-0,89	0,37
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,14	-0,89	-0,77



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	9 728	961 515,52	1,48
PFEIFFER VACUUM TECHNOLOGY AG	EUR	1 741	268 462,20	0,41
SYMRISE AG	EUR	12 799	1 275 292,36	1,96
SYNLAB AG	EUR	66 334	647 486,17	0,99
TOTAL ALLEMAGNE			3 152 756,25	4,84
BELGIQUE				
UMICORE	EUR	39 435	981 931,50	1,51
TOTAL BELGIQUE			981 931,50	1,51
CANADA				
CGI GROUP --- REGISTERED SHS -A-	CAD	10 133	987 490,97	1,52
TOTAL CANADA			987 490,97	1,52
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	98 949	1 833 030,23	2,81
TOTAL ESPAGNE			1 833 030,23	2,81
FRANCE				
AFYREN SAS	EUR	39 548	78 502,78	0,12
ALSTOM	EUR	50 054	609 657,72	0,93
BIOMERIEUX	EUR	16 398	1 649 638,80	2,54
BUREAU VERITAS SA	EUR	70 234	1 606 251,58	2,46
CEGEDIM	EUR	35 717	637 905,62	0,98
CHARGEURS SA	EUR	56 045	654 605,60	1,01
CIE DES ALPES	EUR	136 951	1 933 748,12	2,97
EDENRED	EUR	37 329	2 020 992,06	3,10
ELIS	EUR	114 989	2 172 142,21	3,33
ENTECH SACA	EUR	45 062	405 558,00	0,62
EURAZEO	EUR	29 394	2 111 958,90	3,25
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	119 855	2 447 439,10	3,76
FORSEE POWER PROM-W/I	EUR	90 104	234 720,92	0,36
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	47 193	377 544,00	0,58
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	31 352	544 897,76	0,84
ICADE EMGP	EUR	23 564	837 464,56	1,29
IMERYS EX IMETAL	EUR	20 016	570 055,68	0,88
INTERPARFUMS	EUR	20 646	1 040 558,40	1,60
LECTRA SA	EUR	33 891	1 059 093,75	1,62
MAISONS DU MONDE	EUR	57 294	324 856,98	0,50
MANITOU BF	EUR	65 400	1 517 280,00	2,33
MEDINCELL SA	EUR	52 763	379 893,60	0,58
METABOLIC EXPLORER	EUR	33 660	13 060,08	0,02
NEOEN SA	EUR	66 994	2 028 578,32	3,12
SEB	EUR	22 364	2 527 132,00	3,88
SES IMAGOTAG SA	EUR	14 357	1 949 680,60	2,99



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOITEC SA	EUR	16 084	2 602 391,20	4,00
SOPRA STERIA	EUR	13 121	2 595 333,80	3,98
TERACT RTS 16-11-25	EUR	37 125	37,13	0,00
TERACT SA	EUR	38 677	72 325,99	0,11
VOLTALIA	EUR	168 040	1 750 976,80	2,69
WAVESTONE	EUR	39 705	2 330 683,50	3,58
WORLDLINE SA	EUR	58 921	923 292,07	1,42
TOTAL FRANCE			40 008 257,63	61,44
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	17 206	1 348 950,40	2,07
TOTAL IRLANDE			1 348 950,40	2,07
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	73 250	2 295 655,00	3,52
TOTAL ITALIE			2 295 655,00	3,52
NORVEGE				
ADEVINTA ASA	NOK	175 388	1 757 241,27	2,70
TOTAL NORVEGE			1 757 241,27	2,70
PAYS-BAS				
BASIC FIT NV	EUR	30 059	846 461,44	1,30
EURONEXT NV - W/I	EUR	22 854	1 797 467,10	2,76
TOTAL PAYS-BAS			2 643 928,54	4,06
ROYAUME-UNI				
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	15 201	885 869,83	1,36
TOTAL ROYAUME-UNI			885 869,83	1,36
SUEDE				
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	144 271	917 528,57	1,41
TOTAL SUEDE			917 528,57	1,41
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			56 812 640,19	87,24
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE	EUR	46 480	5 024 488,00	7,71
TOTAL FRANCE			5 024 488,00	7,71
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 024 488,00	7,71
TOTAL Actions et valeurs assimilées			61 837 128,19	94,95
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	230	2 937 136,80	4,51
TOTAL FRANCE			2 937 136,80	4,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 937 136,80	4,51
TOTAL Organismes de placement collectif			2 937 136,80	4,51



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			2 504 040,81	3,85
Dettes			-2 501 407,93	-3,84
Comptes financiers			346 313,54	0,53
Actif net			65 123 211,41	100,00



6. Annexe(s)

Point préalable : tous les chiffres liés à la durabilité / taxonomie sont calculés comme une moyenne des valeurs des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Abeille la Fabrique Impact ISR
Identifiant d'entité juridique : 549300228ZDB6F34O097

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 47.61%

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 45.74%

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Les objectifs du fonds étaient de 90% en investissement durables, avec un objectif de 25% d'investissement durable environnemental et 25% d'investissement durable social. En moyenne 93.36% des actifs nets du fonds alignés sur les objectifs d'investissement durable au cours de la période de référence. L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 9.73% en ex-post. Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations qui sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années en France (période de trois ans glissants) selon l'analyse de la société de gestion, et qui contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

En outre, compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable et de soutenir la croissance des services écosystémiques, la Société de Gestion vise à constituer un portefeuille d'investissement qui :

- i. Représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à 2 degrés Celsius, comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015, et
 - ii. Contribue à préserver la diversité biologique et à utiliser durablement ses composantes.
- La Société de Gestion a développé un cadre d'évaluation de l'investissement durable pour évaluer l'exposition du portefeuille à des sociétés ayant un impact positif sur les ODD des Nations Unies, tout en évitant les sociétés dont les activités ou les pratiques ont un impact négatif ou génèrent un risque de ne pas atteindre les ODD.

Cela est rendu possible par l'Opinion d'impact positif émise par l'équipe de Recherche ESG du Gestionnaire qui évalue la compatibilité du modèle économique de chaque société éligible avec des enjeux de développement durable.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

De plus, le fonds finance à travers une poche solidaire représentant de 5 à 10% de son actif net des structures non cotées de l'économie sociale et solidaire à forte utilité sociale/sociétale ou environnementale.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

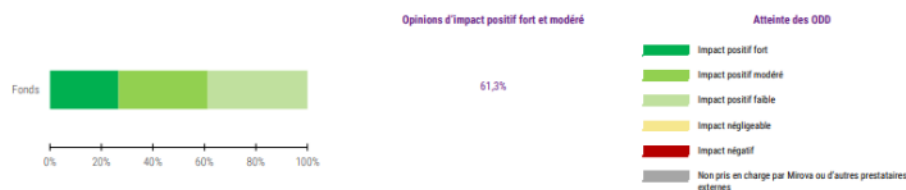
Ce portefeuille ne dispose pas d'indice de référence officiel.

Le fonds s'est engagé à suivre les indicateurs suivants. Les chiffres affichés représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Les indicateurs de durabilité sont restés à un niveau supérieur aux niveaux d'exigence requis. Pour des raisons de volatilité à la fois des marchés financiers mais également du passif, il a été décidé de garder une part assez large de liquidités afin de pouvoir gérer techniquement tout mouvement.

RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE*

Part du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En % de l'encours avec opinions d'impact positif



Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Impact positif fort » ou « Impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbon 4 ont co-développé une méthode* qui permet d'évaluer les données sur le carbone au vu des défis particuliers auxquels est confrontée une économie bas carbone. Carbon Impact Analytics (CIA).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Emissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits.
- Emissions « évitées » grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou des solutions « vertes ».

Ces indicateurs sont améliorés à l'aide d'une évaluation des politiques d'entreprise et des objectifs de décarbonation.

Les évaluations d'entreprises individuelles sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C à 5°C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur les méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : <https://www.mirova.com/fr/energy/climate-impact>

*À partir du 31/05/2022, cette méthodologie a évolué. La principale évolution de notre méthodologie a lieu dans le calcul de la température (ajout d'une analyse qualitative de la stratégie de l'entreprise en matière de décarbonation) et dans l'affichage de la température (par intervalles plutôt qu'au dixième près).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence et du renforcement de notre méthodologie. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base d'un instantané de fin de période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des trimestres de la période de référence.

La faible baisse des indicateurs de durabilité présentés, comme les opinions « engagé » et « positif » élevés à 76.3% en 2022 ne coïncide pas avec des choix de gestion mais avec l'évolution des cours de bourse des sociétés liées aux énergies renouvelables. Bien que le fonds ait continuellement acheté des actions dans ce secteur au cours de l'année pour tenter de maintenir une exposition importante à cette thématique, les titres en portefeuille ont connu une année 2023 éprouvante, avec des baisses très importantes, comme pour Voltalia par exemple (-39%). Cependant, le fonds a surperformé l'année 2022 en termes d'impact sur le pilier « stabilité climatique », en passant de 46% l'année dernière à 57% cette année. Le fonds reste aligné avec l'objectif des 2°C maximum prévus par l'Accord de Paris.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes.

A la suite de cette analyse qualitative, la société de gestion émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le fonds étaient conformes aux critères DNSH de la société de gestion.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de son évaluation des risques, la société de gestion évalue et surveille systématiquement les indicateurs pertinents qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives significatives (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs des impacts négatifs principaux (PAI) obligatoires). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, la société de gestion peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les incidences négatives sont hiérarchisées en fonction des spécificités de chaque secteur et des modèles économiques des entreprises en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- contrôle des controverses en cours ou potentielles. Lorsque la société de gestion estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

En 2023, il n'y a eu, au cours de l'année, aucune controverse significative pouvant causer un désinvestissement sur le portefeuille.

Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pris en compte par MIROVA.

Adverse Sustainability indicator		Comment les PAI sont pris en compte par Mirova
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant
	2. Carbon footprint	- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	3. GHG intensity of investee companies	- Exclusion des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les entreprises impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises ayant : - > 5 % des revenus provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel, - > 10 % des revenus provenant du gaz non conventionnel.
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Pour les entreprises qui produisent des équipements ou des services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements ou services. Pour les entreprises qui produisent de l'électricité (> 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, dont l'intensité carbone est supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Share of non-renewable energy consumption and production	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	- Exclusion d'entreprises ou de projets portant gravement atteinte aux zones de biodiversité sensibles - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Water	8. Emissions to water	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Waste	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Social and Employee matters	10. Violations of UNGC principles and OECD guidelines for Multinational Enterprises	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Partie de l'analyse de la controverse
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	- Exclusion pour les grandes entreprises, cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	12. Unadjusted gender pay gap	- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	13. Board gender diversity	- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	- Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)
Additional PAI indicators	4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives	- Exclusion des entités et entreprises les plus intensives en carbone dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Number of identified cases of severe human rights issues and incidents	- Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Number of convictions and amount of fines for violation of anti-corruption and anti-bribery laws	- Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. La société de gestion examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire.

Les sociétés jugées par la société de gestion comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles.

Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Cet indicateur est suivi de manière systématique par le biais de notre prestataire externe ainsi que par une veille constante concernant les controverses, des

meetings réguliers entre la Gestion et l'équipe de Recherche. Tout titre en breach sévère et répété des guidelines de l'OCDE sera exclu de notre univers d'investissement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
B AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE	Assurance	8.31	Royaume-Uni
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	Société de conseil	6.16	France
SOPRA STERIA GROUP FP EUR	Semi-conducteurs	3.81	France
S.O.I.T.E.C. FP EUR	Semi-conducteurs	3.71	France
FORVIA FP EUR	Matériel automobile	3.68	France
AMPLIFON SPA IM EUR	Fournitures médicales	3.45	Italie
SEB SA FP EUR	Equipements ménagers	3.38	France
EDENRED FP EUR	Services de transaction	3.22	France
ELIS SA FP EUR	Fournisseurs industriels	3.08	France
WAVESTONE FP EUR	Services informatiques	3.04	France
NEOEN SA FP EUR	Electricité alternative	2.92	France
EURAZEO SE FP EUR	Gestionnaires d'actifs et services de garde	2.84	France
VOLTALIA SA- REGR FP EUR	Electricité alternative	2.73	France
VUSIONGROUP FP EUR	Equipements électroniques : appareils de mesure et compteurs	2.71	France
EDP RENOVAVEIS SA PL EUR	Electricité alternative	2.70	Espagne

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence. Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.



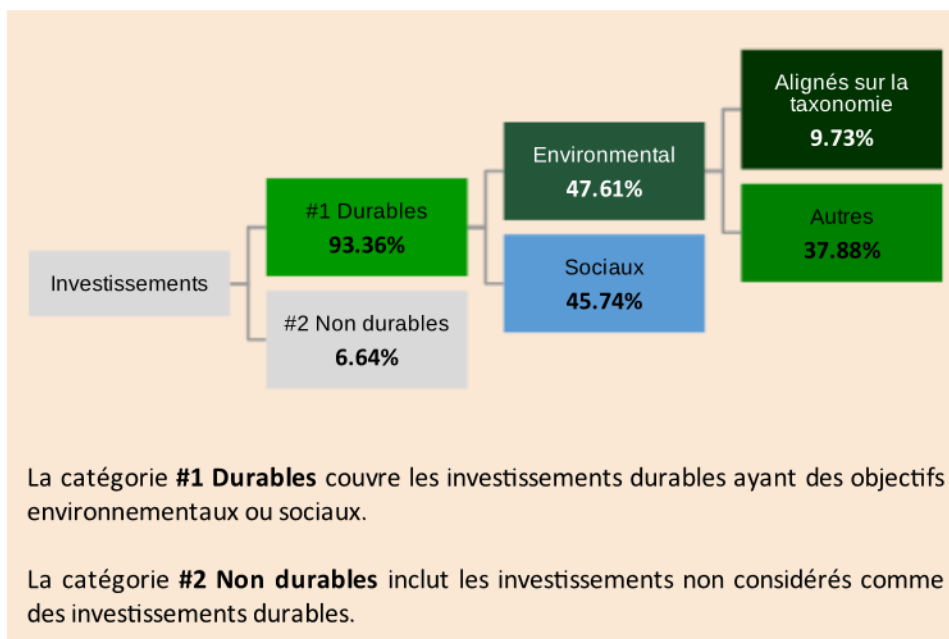
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 93.36% des actifs nets du fonds en moyenne au cours de la période de

référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. Le fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

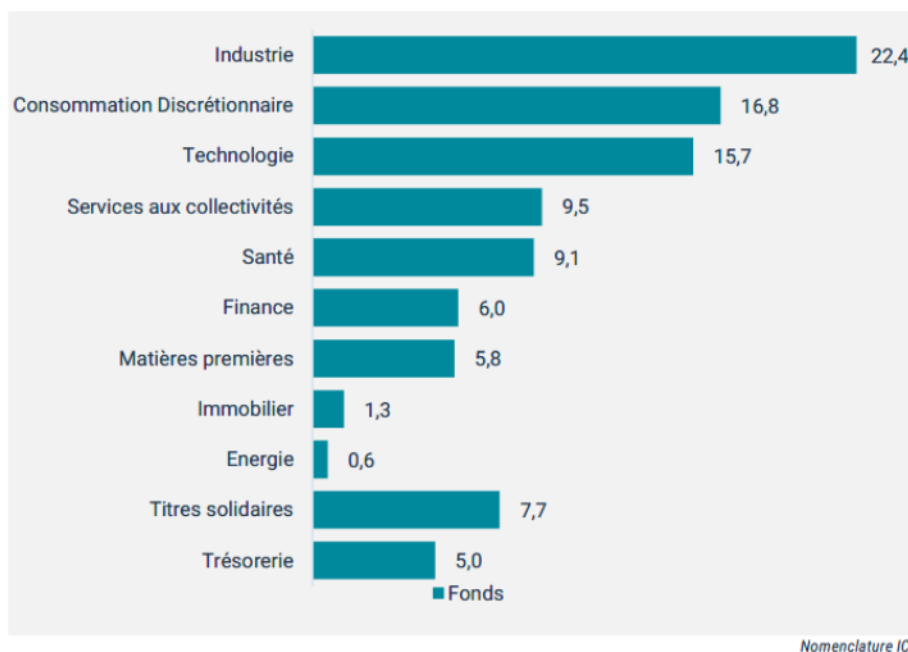
● Quelle était l'allocation des actifs ?



Précision : le terme non durable fait référence aux liquidités du fonds (cash et OPC monétaire). Le fonds monétaire dans lequel le fonds investit intègre des critères ESG dans sa gestion, est labellisé ISR et est classifié Article 8 selon la réglementation SFDR.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition sectorielle (%)



Précision : cette répartition était la situation au 29/12/2023.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Bien que le Fonds ait un objectif environnemental et cible les activités économiques identifiées par le Règlement sur la taxinomie, pour le moment, les données recueillies pour déterminer un pourcentage d'engagement des activités alignées sur la taxinomie de l'UE pour le Fonds sont insuffisantes. Le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») vise à établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation et la protection durables de l'eau et des ressources marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et le contrôle de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré uniquement si les données sont à la disposition de la Société de gestion et d'une qualité adéquate. En fonction des opportunités d'investissement, le Fonds peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux ci-dessus et peut ne pas contribuer à tout moment à tous les objectifs. A ce stade, les investissements alignés sur la taxinomie du Fonds représentent 9.73% de ses investissements durables.

L'alignement taxinomie du fonds est notamment issu de l'exposition à des entreprises comme ENTECH SACA, HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SAS ou EDP RENOVAVEIS SA. Ces entreprises sont alignées à près de 100% à la taxinomie européenne.

Précision : les résultats présentés ci-dessous peuvent différer du résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs.

Cet écart s'explique par une différence de source : les chiffres détaillés ci-dessous se basent sur des estimations d'ISS ESG (ou donnée reportée par l'émetteur et collectée par les fournisseurs de données), tandis que le résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs peut se baser (pour certains émetteurs) sur les données d'ISS ESG, Fitch ou sur une estimation réalisée par la société de gestion financière.

Il est à noter que toute donnée estimée provient soit des fournisseurs de données, soit de la société de gestion financière (uniquement pour la donnée agrégée dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

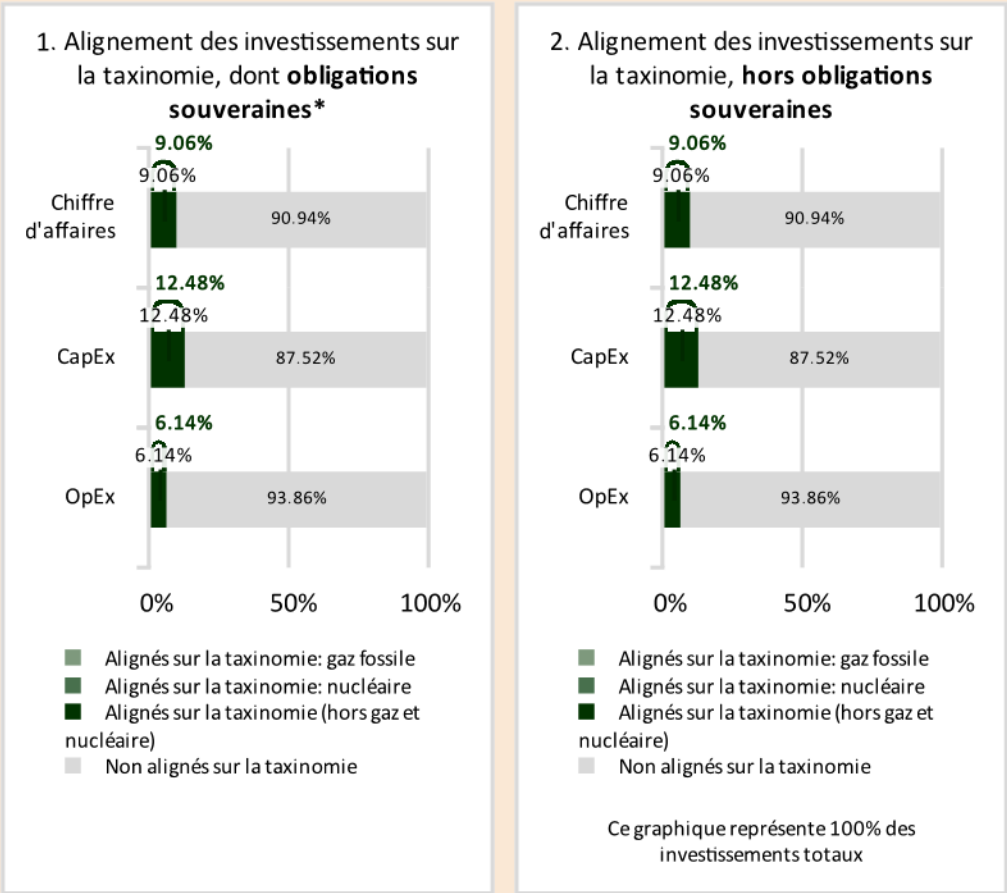
☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 2.69% .

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

L'évolution de l'alignement taxinomie ne coïncide pas avec des choix de gestion mais avec l'évolution des cours de bourse des sociétés liées aux énergies renouvelables. Bien que le fonds ait continuellement acheté des actions dans ce secteur au cours de l'année pour tenter de maintenir une exposition importante à cette thématique, les titres en portefeuille ont connu une année 2023 éprouvante, avec des baisses très importantes, comme pour Voltalia par exemple (-39%).



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds a investi 47.61% dans des investissements durables avec un objectif environnemental, dont 37.88% d'investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxinomie de l'UE. La société de gestion réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE.

Le fonds Abeille La Fabrique Impact ISR a notamment investi en 2023 dans des entreprises de semi-conducteurs. Ces entreprises sont considérées par Mirova comme ayant un rôle-clé pur maintenir la consommation énergétique du secteur du numérique. En effet, elles permettent l'utilisation de puces électroniques plus petites et efficaces. Cependant, étant très en amont de la chaîne de valeur, elles ont encore du mal à fléchir leur marchés finaux, les rendant d'office non alignées à la taxinomie



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds a investi 45.74% dans des investissements sociaux durables. La société de gestion réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être et l'inclusion dans la diversité. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

De plus, la poche actions ISR (jusqu'à 90%) investit dans des sociétés cotées, petites et moyennes capitalisations de la zone euro, capables de créer de la valeur à long terme et des emplois sur un cycle de 3 ans.

La poche solidaire (de 5 à 10%) investit dans des structures non cotées grâce à son partenariat avec INCO au travers de Abeille Impact Investing France. Ces financements participent à la création/ consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le fonds vise à investir uniquement dans des titres qualifiés d'investissement durable. A des fins techniques ou de couverture, le fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des dérivés à des fins de couverture du risque de change jusqu'à 10% de son actif net. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages pendant le dialogue avant/après vote et par opposition aux éléments ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut co-signer ou diriger le dépôt des éléments des actionnaires.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.

Les efforts d'engagement sur ce fonds sont détaillés dans le rapport d'impact dédié au fonds et disponible : <https://www.mirova.com/fr/fonds/3818/abeille-la-fabrique-impact-isr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Non Applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.



MIROVA

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – Tél. +33 1 58.19.00.20

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros

Agréée par l'AMF sous le n°GP 02014, en date du 26 août 2002

Conseil pour affaires et autres conseils de gestion-7022Z

Immatriculée au RCS de Paris sous le n°394 648 216